



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Moyens financiers: Marne

Question écrite n° 36167

Texte de la question

M Jean Reyssier attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de l'association « Le Relais » a Chalons-sur-Marne, qui agit, comme d'autres associations de ce type en France, pour la reinsertion des anciens detenus. Celle-ci risque de cesser ses activites puisque les subventions accordees par le ministere de la justice et par le departement n'ont pas ete reconduites cette annee. Elle possede pourtant a son actif des resultats tres benefiques tant pour les interesses eux-memes que pour la societe, puisqu'elle participe a la reinsertion. Travaillant principalement avec la maison d'arret de Chalons qui compte une population carcerale d'environ 400 detenus, les membres de l'association, tous benevoles, se devouent sans compter pour accueillir les sortants, les aider dans leurs demarches, parfois les heberger, les secourir financierement. L'association « Le Relais » a de ce fait des charges importantes et perdrait la plus grande partie de son efficacite si les choses restaient en l'etat. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre en consideration la demande de subvention que l'association « Le Relais » lui a adreesee, de l'abonder substantiellement, de maniere a permettre un fonctionnement normal de ses activites.

Texte de la réponse

Reponse. - L'association « Le Relais » a Chalons-sur-Marne a beneficie en 1985 d'une subvention d'un montant de 50 000 francs pour la mise en oeuvre d'une action en matiere d'hebergement et d'aide aux sortants de prison. Il avait alors ete precise que les credits dont dispose le ministere de la justice pour le soutien de telles actions presentent le caractere de subventions de demarrage, en principe non renouvelables. Le garde des sceaux indique toutefois a l'honorable parlementaire que la nouvelle demande de subvention presentee par cette association, et a laquelle il n'a pas ete possible de faire droit en 1987, compte tenu d'imperatifs budgetaires, est actuellement en cours d'instruction. Elle sera examinee avec le plus grand interet, eu egard au concours specifique qu'apporte l'association a la reinsertion des sortants de prison de la maison d'arret de Chalons-sur-Marne.

Données clés

Auteur : [M. Reyssier Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36167

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 540

Réponse publiée le : 21 mars 1988, page 1301